

DÉCISION N° 220 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Christophe PREVOST

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Christophe PREVOST, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer à la Journée nationale du Réseau vélo et marche et au Conseil d'administration qui se tiendront le 29 avril 2025 à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 22/04/2025

Le Président

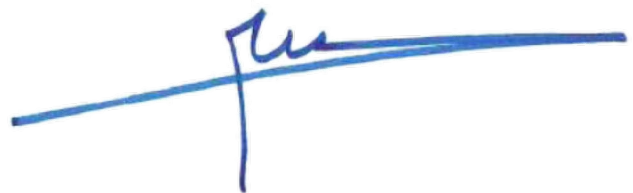
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250422-Decis220-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "FG", written over a horizontal line.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement